



BS_2024_27

DÉCISION DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 10 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril, à neuf heures trente, se sont réunis au siège d'Atlantic'eau, sur convocation adressée le quatre avril deux mille-vingt-quatre, les membres du Bureau Syndical, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BRARD, Président d'Atlantic'eau.

PRÉSENTS :

MM. Jean-Michel BRARD (*pouvoir reçu de M. CAUDAL*), Frédéric MILLET, Raymond CHARBONNIER, Jean-Luc GREGOIRE, Yves TAILLANDIER, Frédéric LAUNAY, Jacques PRAUD, Mickaël DERANGEON et Mme Edith MARGUIN

Secrétaire de séance : Frédéric MILLET

Titulaires : 12 Quorum : 7 Présents : 9 Votants : 10 Pouvoir : 1

A DISTANCE (non votant) : M. Fabrice SANCHEZ

ABSENTS :

MM. Claude CAUDAL (*pouvoir à M. BRARD*) et Jean-Marc JOUNIER

ATTRIBUTION DU MARCHÉ D'ÉTUDE DE VÉTUSTÉ DU FEEDER EAU POTABLE DE NORT-SUR-ERDRE ET DE MÉSANGER

Le présent marché porte sur la réalisation d'une étude visant à déterminer l'état du feeder de Mésanger et du feeder de Nort-sur-Erdre afin de permettre d'apprécier l'état des canalisations, d'en déduire leurs durées de maintien de mise en service, d'identifier et de sectoriser les tronçons nécessitant un renouvellement.

Le marché n'est pas alloti.

La procédure a fait l'objet d'une publication sur le profil acheteur d'Atlantic'eau le 20 octobre 2023.
La date limite de réception des offres a été fixée le 17 novembre 2023 à 12h00.
1 offre a été déposée.

Les critères de notation retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Coefficient de pondération
Prix	60
Valeur technique	40
Adéquation des moyens humains et matériels mis à disposition pour la réalisation de la prestation	10
Pertinence de la méthodologie adoptée pour la réalisation de la prestation	30

Le rapport d'analyse des offres est présenté aux membres du bureau.

Suite à ces informations,

Le Bureau syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité syndical du 25 septembre 2020 portant délégation de compétences au Bureau syndical,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- **D'ATTRIBUER le marché d'« Etude de vétusté – Feeder eau potable de Nort-sur-Erdre et de Mésanger » au groupement d'entreprises suivant :**
 - **SOVAL/COCA ATLANTIQUE**
 - **pour un montant global et forfaitaire de 104 838,95 € HT**
- **D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué, à signer ledit marché public et à prendre toute décision relative à son exécution.**

Pour extrait conforme,
Le Président,
Jean Michel BRARD



BS_2024_27

Le Président,

➤ certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :

- sa transmission en Préfecture le 11/04/2024

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 11/04/2024

informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication